

**Réunion collégiale des délégués du Défenseur des droits de la région
CVDL
Mardi 21 juin 2022**

Seul le prononcé fait foi

Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs les délégués du Défenseur des droits,
Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement honoré d'intervenir aujourd'hui devant la réunion collégiale des délégués du Défenseur des droits, pour les raisons qui nous réunissent, bien sûr, mais aussi pour le bonheur de retrouver à cette occasion Georges Pau Langevin, sous l'autorité de laquelle j'ai eu le plaisir de travailler quelques mois, alors qu'elle était ministre des Outremer.

Le Défenseur des droits, autorité constitutionnelle indépendante, est chargée de veiller au respect des libertés et des droits des citoyens par les administrations et organismes publics. En ce sens, elle est devenue une vigie indispensable au bon fonctionnement du service public, intervenant dans les relations avec l'administration, dans le champ des discriminations, dans la protection de l'intérêt de l'enfant, la déontologie des forces de police et, depuis 2016, la protection des lanceurs d'alerte.

Pour prendre l'exemple du Cher, en 2021, les délégués du Défenseur des droits ont été saisis **500 fois**, en augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente. Dans 96 % des cas, les réclamations portent sur des dysfonctionnements des services publics dans des domaines aussi divers que la protection sociale, le droit routier, la fiscalité, l'urbanisme ou encore le droit des étrangers.

Mieux faire comprendre leurs droits à nos concitoyens, les écouter, les informer, les orienter dans leurs démarches, gratuitement, et trouver une solution rapide et pragmatique aux litiges auxquels ils sont confrontés : voilà

la mission, ô combien essentielle, assurée par le Défenseur des Droits et les centaines de délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer. Je salue ici le travail exemplaire mené dans le département du Cher par les trois délégués : Mme Sylvie OUZE, M. Alain BELHADJ et M. Gérard GRELAT.

Et c'est parce que nous entretenons localement des relations de proximité, avec la même volonté d'améliorer l'effectivité d'accès aux services publics, qu'est né entre la préfecture du Cher et le Défenseur des Droits un projet commun dans le champ de la lutte contre les discriminations.

Ainsi, un peu plus d'un an après le lancement, par le Défenseur des Droits, de la plateforme nationale *antidiscriminations.fr*, je suis très fier que la préfecture du Cher porte un projet novateur d'information sur les discriminations au profit des entreprises du département, une première en France. Notre objectif est double : rappeler la loi en matière de discriminations d'une part, et faire connaître le rôle du Défenseur des droits d'autre part.

Car si les discriminations signalées par nos concitoyens dans le Cher représentent peu de cas, proportionnellement à l'ensemble des litiges, il est maintenant largement documenté que c'est le plus souvent par manque d'information sur leurs droits ou méconnaissance de l'institution du Défenseur des droits plutôt que par absence de tels cas de discriminations. Preuve en est l'augmentation de 25 % des saisines un an après la mise en service de la plateforme nationale *antidiscriminations*.

Aussi ce projet trouve toute sa pertinence dans notre territoire. Né d'une demande des milieux institutionnels et associatifs du champ de l'emploi dans le département, réunis au sein d'un groupe de travail dédié, lui-même issu du Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine

anti-LGBT (CORAH), que je préside, il aura vocation par la suite à inclure les collectivités, les administrations et associations.

La première session d'information, organisée hier à la préfecture du Cher, a été un succès, et une deuxième session est déjà en préparation pour répondre à la demande, preuve que nous répondons à un besoin.

Je formule donc l'espoir qu'en mettant sur pied un réseau de personnels référents, « relais discriminations », au sein des entreprises du département, nous contribuerons à mieux faire remonter les dysfonctionnements en la matière et à lutter efficacement contre les discriminations.

Je le disais précédemment, le Défenseur des Droits est une vigie indispensable au bon fonctionnement du service public. Protecteur des droits et des libertés des personnes, il garantit le bon fonctionnement de l'état de droit dans tous les territoires de notre République.

Merci donc à vous tous ici présents, chers délégués, merci pour votre engagement et votre travail au service de nos concitoyens.

Je vous remercie.